

## **Le patrimoine du bassin versant**

Le patrimoine est l'ensemble des biens matériels et immatériels, d'ordre naturel, culturel ou historique, appartenant à une communauté et transmissibles d'une génération à une autre. Sur le bassin versant se trouve une panoplie impressionnante de sites patrimoniaux. La gestion du patrimoine, qu'il soit naturel, humain ou autre, doit permettre une gestion saine et équilibrée du milieu naturel pour sa préservation ainsi que la valorisation des vestiges humains et du cadre bâti.

La loi du gouvernement québécois sur la conservation du patrimoine naturel vise à sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine par des mesures de protection de sa diversité biologique et des éléments des milieux naturels qui conditionnent la vie.

Il existe deux réserves de la biosphère sur le territoire du bassin versant : la Réserve Mondiale de la Biosphère du Lac Saint-Pierre et la Réserve naturelle Gaut-de-l'Université McGill du Mont Saint-Hilaire. Se trouve également un parc national : le Parc national du Mont-Saint-Bruno.

La dégradation des milieux naturels entraîne de lourdes conséquences sur plusieurs plans comme la dégradation des paysages et la destruction des écosystèmes. Dans le bassin versant de la rivière Richelieu, beaucoup de sites avec un potentiel écologique énorme sont détruits. Nombre d'acteurs travaillent aujourd'hui à sensibiliser et conscientiser la population sur l'importance du patrimoine naturel, mais beaucoup de choses restent encore à faire.

## **Le patrimoine humain**

La rivière Richelieu est témoin de l'histoire de plusieurs milliers d'années et a eu une importance notable, tant sur le plan des communications qu'économique, en raison de sa situation géographique. Nous pouvons trouver des vestiges humains (canaux de Chambly et de Saint-Ours, villages amérindiens), un patrimoine du cadre bâti (ponts, marchés), des monuments religieux militaires et seigneuriaux et enfin des sites industriels.

## **Le patrimoine agricole**

L'économie du bassin versant repose, depuis presque toujours, sur l'agriculture. Avec la spécialisation des exploitations, le nombre de fermes et la population agricole a fortement diminué, alors que leur taille a augmenté. Cette intensification a également pour effet de diminuer la biodiversité végétale du territoire. Un autre aspect du patrimoine agricole est la protection du territoire agricole.

En effet, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit assumer la gestion des demandes d'autorisation d'activités non agricoles en zone agricole. Les intervenants du milieu soutiennent que seule une petite partie des terres québécoises est propice à l'agriculture et qu'il faut par conséquent protéger cette portion de territoire.

## **La préservation et la mise en valeur du patrimoine**

Il existe différentes mesures de protection du patrimoine mises en place par les paliers gouvernementaux. Plusieurs lois en découlent et sont régies par différents ministères :

- La Loi sur les biens culturels, la Loi sur les archives et celle sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques sont administrées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.
- La Loi sur la conservation du patrimoine naturel, administrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- La Loi sur le développement durable, administrée par le même ministère.
- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, administrée par le ministère des Affaires municipales et des Régions.